



***PROJET DE CENTRE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES
DANS L'ARRONDISSEMENT SAINT-LAURENT:***

**POSITION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL
DE SAINT-MICHEL (PARI SAINT-MICHEL)**

**déposée à l'occasion des consultations menées par
l'Office de consultation publique de Montréal
sur le projet de traitement des matières organiques**

25 octobre 2012

POSITION du PARI SAINT-MICHEL

Le Projet d'Aménagement Résidentiel et Industriel de Saint-Michel appuie sans réserve le rapport soumis à l'Office par la CDÉC Centre-Nord.

Autant nous pouvons comprendre les choix de l'administration de la Ville de Montréal quant aux sites Est, Sud et, bientôt Ouest, autant le choix du Parc environnemental Saint-Michel pour y localiser l'usine du secteur Nord nous paraît inadéquat. Quand on regarde les 3 autres sites, nous constatons que celui de Saint-Michel :

- est le seul site qui n'est pas situé en zone industrielle, ce qui devrait être une exigence de base;
- ne respecte pas le critère de distance de 500 mètres entre le centre de compostage, les résidences et les commerces. Dans leur rapport de novembre dernier les commissaires de l'Office notent ici « qu'accepter l'exception surprend lorsqu'elle s'applique à une activité controversée comme c'est le cas pour la gestion des matières résiduelles dans le quartier Saint-Michel ».
- ne dispose pas d'un terrain assez grand pour assurer le respect de l'article 286 du règlement de zonage de l'arrondissement comme l'ont recommandé les commissaires de l'Office dans leur rapport de novembre dernier. D'ailleurs la Ville a refusé de s'engager à respecter ce règlement, ce qui en dit long sur ce qu'elle anticipe en regard des nuisances qu'elle va imposer aux gens de Saint-Michel, d'Ahuntsic et aux futurs utilisateurs du nouveau parc Saint-Michel;
- risque de déborder sur le 2^{ième} plus grand parc à Montréal car comme les commissaires l'ont noté dans leur rapport : ...l'expérience le démontre, la pression sera forte pour étendre certaines opérations de traitement de matières organiques à des sections du nouveau parc.

Serait-il trop de demander à l'Office, une fois sa recommandation sur le site de Saint-Laurent formulée, de jeter un nouveau regard sur l'ensemble du dossier pour s'assurer que soient respectés les principes fondamentaux du projet : l'autonomie régionale et l'équité territoriale incluant l'équité des critères dans le choix des sites? Ceci amènerait peut-être l'Office, entre autres, comme le suggérait Monsieur François Cardinal dans un éditorial du Journal La Presse à ... « revoir le choix du Nord. Car pour l'instant, s'il y a équité, elle est à géométrie variable ».

Demande à l'Office de consultation publique de Montréal

Ainsi, le PARI Saint-Michel, à l'instar d'autres organismes du quartier et de l'Arrondissement, **demande à l'Office**, à la lumière du chemin parcouru dans ce dossier au cours de la dernière année, de jeter un nouveau regard sur le site de Saint-Michel et de reconsidérer la recommandation antérieure faite par l'Office concernant ce site . Ne serait-ce que par souci d'équité et de respect des populations concernées.

Le PARI Saint-Michel

Créé en 1985, le PARI Saint-Michel a pour mission de promouvoir un meilleur environnement et une meilleure qualité de vie – aménagement, propreté, verdissement, récupération/réutilisation - pour les résidents et résidentes du quartier Saint-Michel. Il a mené, avec succès, une bataille pendant 20 ans pour la fermeture du dépotoir Miron. Il est présentement engagé dans la Coalition NON à l'usine de compostage dans le futur parc Saint-Michel

En guise de conclusion : vers l'avenir

Le projet de la Ville de Montréal d'installer une usine de compostage dans le Complexe environnemental Saint-Michel se serait peut-être conçu dans le contexte industriel qui prévalait à l'époque dans ce secteur du quartier. Ce qui est certain, c'est qu'il ne sied plus du tout dans le contexte actuel de développement du quartier et de ce secteur en particulier. D'ailleurs, nous invitons l'Office à se pencher sur la compatibilité de l'installation projetée, des activités qu'elle générera dans le secteur avec le Plan particulier d'urbanisme de la rue Jarry, élaboré par l'Arrondissement Villeray, Saint-Michel, Parc Extension et qui sera rendu publique très prochainement.

Pour le PARI Saint-Michel

Pierre Durocher
Président du conseil d'administration